

Haro sur les retraités

Les retraités en ont assez !

Dans la lignée de ceux qui l'ont précédé au pouvoir, Macron poursuit les attaques contre les retraites.

1. Hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1.7 point

Celle-ci passera dès janvier 2018 de 6.6 à 8.3 % de retenue sur la pension pour les retraités dits « aisés » c'est-à-dire à partir de 1289€ par mois pour une personne seule ou 1978€ pour un couple. 60% des retraités seront concernés. Ce qui signifie pour une pension brute de 2000€ (moyenne des pensions de la Fonction Publique d'Etat) une amputation de 408 € par an.

Cette mesure est justifiée par les baisses de cotisations sociales maladie et chômage pour les salariés du privé. C'est donc en pressurant les retraités et les fonctionnaires que ce gouvernement prétend résoudre les déficits dont il porte la responsabilité !

En 20 ans cet impôt inégalitaire a été multiplié par 6.7 ! C'est la 2^e source de recettes pour l'Etat derrière l'autre impôt injuste, la TVA.

2. Exonération de la taxe d'habitation

Cette hausse de la CSG serait compensée par l'exonération de la taxe d'habitation. Or pour en bénéficier, le revenu fiscal de référence doit être inférieur à 27 000€ pour un célibataire et à 43000€ pour un couple.

Un couple de retraités certifiés touchant 4700 € de pensions mensuelles (RFR de 57000 euros) devra donc la payer et n'échappera pas à la hausse de la CSG. Si ce couple fait partie des classes privilégiées, feu Mme Bettencourt, B. Arnault, c'est quoi ?

Sur 30 millions de ménages en France, 20 paient cette taxe. En 2022, 80% de l'ensemble des ménages (selon les déclarations du gouvernement) seraient exonérés, ce qui entraînera la baisse des ressources des communes, c'est la programmation annoncée de la réduction drastique des services publics.

3. Ces attaques viennent s'ajouter à d'autres

- ◆ Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie ou CASA (0,3% de la pension) rapportant plus de 700 millions d'€ par an
- ◆ Suppression de la ½ part fiscale pour les veufs et veuves
- ◆ Fiscalisation de la majoration pour 3 enfants

A la fiscalité s'ajoute le nouveau gel des pensions en 2018 après 4 ans de mise à la diète, ainsi que le report de la revalorisation d'octobre 2018 à janvier 2019, qui représente à lui seul une économie de 380 millions sur le dos du pouvoir d'achat des retraités !

4. Tout pour les grandes fortunes

Face à ces ponctions dans les budgets de plus en plus limités des retraités, les cadeaux fiscaux consentis aux plus riches suscitent la colère.

L'ISF laisse place à un impôt sur le patrimoine immobilier; de plus les cotisations sociales et l'impôt sur les revenus financiers sont limités à un prélèvement forfaitaire de 30%. L'impôt sur les sociétés a chuté de 9 milliards en 10 ans, alors que les bénéfices ont augmenté de 10% mais il sera encore réduit.

Selon les chiffres de l'OXFAM (septembre 2017), 10% de la population gagneront en moyenne 1193€ par an, les 10% les plus pauvres perdront 337€ (calcul intégrant les baisses de prestations sociales).

Mais le 1% des plus riches va gagner, avec la réforme de l'ISF, 15 000€ par million

possédé ! Et ce sont les mêmes qui pratiquent la fraude fiscale (plus de 80 milliards par an)!

Le mépris accompagnant ces attaques sauvages contre les retraités et les travailleurs vise à les culpabiliser et à les opposer pour empêcher ou affaiblir la riposte. C'est « tous ensemble » qu'il nous faut faire front, face à ce démantèlement des conquêtes sociales.

Dominique Oger-Cukierman

Csg où va l'argent ?

Le décalage entre le relèvement de la CSG au 1er janvier 2018 et l'étalement de la suppression des cotisations sociales jusqu'au 1er octobre, génère sur la Csg un excédent de recettes de 5.9 milliards €, que l'état s'attribue. Compte tenu de la compensation de CSG pour les actifs fonctionnaires (2.1 milliards €) cela représente au final un apport net pour l'état de 3.8 milliards € (5,9 - 2.1).

Ce qui finance largement les cadeaux faits aux « premiers de cordée » (ISF +prélèvement forfaitaire unique =4.5 milliards € perdus pour les finances publiques).